



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### fonctionnement

Question écrite n° 975

#### Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la proposition formulée par la commission « Gouvernance de la justice » du club des juristes dans le rapport intitulé « Pour une administration au service de la justice » consistant à créer, dans le cadre d'un statut d'emploi, un corps spécialisé d'administrateurs de la justice en ouvrant ces fonctions aux magistrats, greffiers en chef, administrateurs civils et attachés d'administration, ayant fait l'objet d'une formation appropriée. Ces administrateurs de la justice auraient vocation, selon le cas, à exercer leurs fonctions au sein des juridictions, dans les services d'administration régionale, au ministère de la justice et au Conseil supérieur de la justice. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'avis du Gouvernement sur cette proposition.

#### Texte de la réponse

L'avis de la garde des sceaux, ministre de la justice a été sollicité concernant les propositions formulées par la commission « Gouvernance de la Justice » du club des juristes dans le rapport intitulé « Pour une administration au service de la justice », et notamment la proposition consistant à créer, dans le cadre d'un statut d'emploi, un corps spécialisé d'administrateurs de la justice en ouvrant ces fonctions aux magistrats, greffiers en chef, administrateurs civils et attachés d'administration, ayant fait l'objet d'une formation appropriée. La ministre de la justice tient à préciser que le club des juristes est un « think tank » indépendant réunissant une quarantaine de membres issus du monde juridique et des affaires. Les travaux cités, issus du rapport intitulé « Pour une administration au service de la justice », doivent donc être considérés comme une simple contribution au débat sur la justice. Ces contributions sont très nombreuses et sont à l'image des attentes exprimées après plusieurs années au cours desquelles le monde judiciaire a été malmené par le pouvoir en place. Ces propositions seront donc soumises, comme les autres, aux services de la garde des sceaux afin d'enrichir le débat sur les réformes de la justice. La ministre de la justice ne manquera pas, dans les prochains mois, de faire publiquement des propositions dans ce domaine.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Ciotti](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 975

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** Justice

**Ministère attributaire :** Justice

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 juillet 2012](#), page 4398

**Réponse publiée au JO le :** [16 octobre 2012](#), page 5759